

Le nouveau conseil d'administration de la société LFKL Bhd a pris ses fonctions suite à l'assemblée générale du 7 octobre 2010. Nous remercions tous les parents qui ont participé à cette assemblée et nous vous encourageons tous, à venir lors des prochaines rencontres.

Nous vous rappelons que le LFKL Bhd est une société de droit privé malaisien, ayant signé une convention avec l'AEFE.

Qui sommes-nous ?

Vous nous avez élus pour un an. Le bureau est actuellement composé des membres suivants :

- Monsieur Eric Bijaoui : Président
- Monsieur Pascal Roudaut : Vice-président
- Monsieur Abdelilah Belatik, Trésorier ;
- Madame Olga Le Vigouroux, Secrétaire;
- Monsieur Hughes De Courson, Chargé de communication.

Nous sommes tous parents d'élèves et notre action est entièrement bénévole !

Notre rôle

Les travaux du CA couvrent des aspects aussi divers que la finance, le juridique, la communication ou les ressources humaines. Le CA prend les décisions importantes quant à la gestion du Lycée, approuve et suit le budget, et encadre les différentes commissions (restauration, transport...).

Plus d'infos

Vous pouvez nous contacter de préférence via notre adresse mail ca@lfl.edu.my

Les comptes-rendus des AG, les statuts de la société LFKL Bhd ainsi que la convention avec l'AEFE sont en ligne dans la rubrique *Etablissement>Organisation*.

Bilan du premier trimestre

Nous avons pu nous réunir à trois reprises avec nos invités, le proviseur M.Larbi Nadji, le directeur du primaire M.Didier Péreme, le directeur administratif et financier M.Michel Coget et le conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France M.Stéphane Dovert.

► De nouvelles procédures administratives

Le LFKL a augmenté ses effectifs de façon exponentielle en peu d'années. Des travaux d'aménagement réguliers ont été effectués dans les locaux actuels pour accueillir tous nos nouveaux élèves ; des enseignants et personnels de la vie scolaire ont été recrutés pour assurer l'enseignement et l'encadrement.

D'un point de vue personnel administratif de l'école, les effectifs ont stagné, jusqu'à cette année, où nous avons été ravis d'accueillir Michel Coget, notre DAF. Grâce à son engagement et son professionnalisme, Michel Coget a déjà permis d'apporter des modifications considérables dans le fonctionnement interne de l'école. De nouvelles procédures en matière comptable, financière, ressources humaines... seront mises en place dans le courant de l'année 2011 afin de *rénover la gestion administrative et financière du Lycée*.

► Un effort particulier pour nos enseignants en contrat local

Le LFKL accueille ses enseignants sous deux types de contrats : résident ou local.

- L'enseignant en contrat *résident* est titulaire de la fonction publique. Il est rémunéré en partie, par l'AEFE et par la société LFKL Bhd. Il continue à bénéficier des avantages liés à la fonction publique (couverture sociale, retraite, avancement de carrière...).
- L'enseignant en contrat *local* est recruté par l'établissement et signe un contrat conforme au droit local. Il est entièrement rémunéré par le LFKL Bhd, et ne bénéficie pas des avantages de la fonction publique.

Etant donné le désengagement de l'état dans le financement des lycées à l'étranger, la création de postes en contrat « résident » devient très coûteuse pour les établissements, qui favoriseront l'embauche de personnel en contrat « local ». Toutefois, pour fidéliser nos contrats locaux actuels mais aussi pour attirer les meilleurs de nos enseignants en contrat local, nous devons agir. Le CA a donc décidé de *revaloriser le « contrat local »*.

La première mesure que nous avons prise est la mise en place d'une *couverture sociale* quasi-identique à celle des résidents (le choix s'est porté vers la CFE), mais aussi de leur proposer des *frais de scolarité réduits* –sous certaines conditions-. Grâce à des échanges,

Lettre d'information du Conseil d'Administration

Décembre 2010

soit avec la direction du Lycée, soit directement avec nous, nous évaluons les avancées sociales qui pourront être mises en place au fur et à mesure.

Ces mesures s'appliquent également au personnel non-enseignant en contrat local, quelle que soit les nationalités ; la couverture sociale du personnel malaisien a également été revalorisée.

Toutes ces avancées sociales ont bien sur un coût. Nous exigeons en contre partie que le personnel du Lycée fasse preuve de responsabilité, de cohésion, et participe au plan d'économie à réaliser en rationalisant certains achats, en étant vigilants sur les dépenses d'énergie (climatisation, électricité...).

Nous rencontrerons le personnel de l'école prochainement pour échanger davantage !

► Paiement des écolages

La direction du Lycée et nous-mêmes constatons à nouveau cette année, que le paiement des frais de scolarité est parfois effectué avec un certain retard. Nous vous rappelons qu'un règlement financier est en vigueur et nous nous devons de le respecter. Nous vous encourageons à payer vos frais dans les meilleurs délais, faute de quoi, des pénalités sont exigibles. Les écolages représentent 95% des recettes du Lycée !

Pour être à même de trouver des solutions impartiales et justes lorsque des familles se trouvent face à des difficultés exceptionnelles pour payer les écolages, le CA a décidé de créer un *Comité de Conciliation*, qui sera composé d'un représentant des parents ou du personnel du Lycée, d'un membre du CA et d'un représentant de la direction du Lycée.

Toute demande d'examen de situation devra être d'abord soumise à l'administration du Lycée, qui décidera objectivement s'il doit réunir le Comité de Conciliation. Ce dernier, après examen du dossier, comportant le cas échéant des pièces justificatives, recevra les intéressés et fera des recommandations au CA qui validera ou pas. Ce comité de Conciliation n'a pas pour mission de se substituer à la Commission des Bourses ou autres, et n'interviendra qu'en dernier recours, dans le cas où les autres solutions possibles auraient échoué.

Ce dispositif sera mis en place à partir de Janvier 2011, mais, bien entendu, le Comité ne se réunira qu'en cas de besoin.

Le règlement financier est disponible sur le site internet de l'école rubrique *Administration>Inscriptions*

► Avenir du Lycée

A l'heure actuelle, nous estimons que la rentrée scolaire prochaine pourra se faire dans les locaux actuels.

Des groupes de travail, menés par les membres du CA, seront définis afin d'établir la stratégie du Lycée pour les années à venir. Nous vous tiendrons informés et n'hésiterons pas à solliciter les parents intéressés à se joindre à cette réflexion.

Informations diverses

Michèle Dadoun : Le CA se joint à la peine de la famille de Michèle et lui présente ses plus sincères condoléances.

Association de Parents d'élèves : certains parents d'élèves du Lycée ont d'ores et déjà créé une APE, une autre est en cours de formation, pour représenter plus largement les parents dans les instances pédagogiques du Lycée. Nous les encourageons dans leur démarche.

Honneur au sport : Nous tenons à féliciter nos élèves athlètes qui brillent sous les couleurs du LFKL dans les nombreuses compétitions inter-écoles. Bravo pour l'organisation mise en place et merci à tous les entraîneurs !

La prise en charge en 2011 : le système de prise en charge des frais de scolarité pour les lycéens sera-t-il moins favorable en 2011-2012 ? En effet, comme préconisé dans un rapport parlementaire, l'extension de cette prise en charge à tout le secondaire est gelée, mais il est également envisagé de plafonner les frais à la hauteur des frais de scolarité 2007-2008.

Agenda

Rendez-vous le *lundi 24 janvier 2011 à 18h30* pour une réunion d'échanges, où nous vous présenterons entre autres, le budget 2011. D'ici là, n'hésitez pas à nous envoyer vos éventuelles questions.

Nous vous souhaitons à tous, élèves, parents, enseignants, personnel de l'école, d'excellentes vacances, un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2011.

Le Conseil d'Administration
Kuala Lumpur, le 16 décembre 2010